

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 248

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 5 :

« L'étudiant peut bénéficier, s'il le souhaite, des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, comme cela semble être la volonté affichée du gouvernement, à améliorer l'accompagnement et la réussite des étudiants en leur laissant le choix de bénéficier ou non des dispositifs d'accompagnements pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé. Ils pourront y être encouragés par leurs professeurs de lycée ou la formation qui les accueille mais en aucun cas l'inscription de l'étudiant n'y sera conditionné.

Nous tenons à souligner le flou et de la précipitation qui entoure la mise en place de ce nouveau dispositif. En quoi consisteront précisément les attendus ? Combien d'étudiants seront concernés ? Quels seront les accompagnements proposés par filière ? Qui les assurera ? Avec quels moyens ? etc.

De plus, ce projet de loi semble oublier une autre source d'échec en licence.

La moitié des étudiants doivent travailler à côté de leurs études pour les financer. Ceci impacte la qualité de leur travail et réduit leur chance de réussite. Comment sera adapté l'accompagnement pédagogique pour ces étudiants ? Seront-ils compatibles ? S'ils n'ont pas le temps libre nécessaire pour bénéficier d'un accompagnement ou n'ont pas les moyens financiers leur permettant d'étudier une année supplémentaire dont le coût moyen s'élève à 10 000 euros, il est fort à parier que rendre

obligatoire cet accompagnement aggraverait la sélection sociale au lieu de renforcer l'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin. Les taux de réussite augmenteraient. Non parce que les élèves seront mieux accompagnés mais parce que les élèves les plus défavorisés en auront été exclus.

Pour les étudiants précaires, conditionner l'acceptation dans une filière au suivi obligatoire d'enseignements supplémentaires risque fortement d'entraîner une forme d'autocensure. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut leur laisser la liberté de suivre ou non ces accompagnements.